

PLAN DE PAYSAGE POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRENNE - VAL DE CREUSE



Diagnostic paysagiste

FICHE-PROJET PAYSAGE / PLUI ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

VALORISATION DES BORDS DE CREUSE AU BLANC

Décembre 2019

Pour engager la mise en oeuvre du plan de paysage de la communauté de communes Brenne Val de Creuse et pour nourrir son PLUI, une démarche de diagnostic paysagiste a été menée sur neufs sites-témoins et a abouti à la production de neuf fiches-projets.

La présente fiche-projet est organisée en 3 parties:

- un diagnostic du site largement illustré (pages 2 à 13),
- la formulation synthétique d'enjeux et d'objectifs de qualité paysagère spécifiques au site et à ses abords (page 14),
- des propositions d'orientations d'aménagement et de programmation spatialisées (pages 14 et 15).

Deux ateliers de travail ont été proposés au groupe de suivi (élus et partenaires) : un atelier fixant les grandes lignes du projet, le 4 octobre 2019 et un atelier d'échanges et d'approfondissement le 7 novembre 2019.

L'ensemble des données et propositions servira de référence pour la programmation et l'aide à la décision pour tout aménagement et modalités de gestion de cet ensemble.

NB : pour une bonne lecture du document, le cahier doit être imprimé au format A4 sauf la page 15 qui est à imprimer au format A3.

CONTEXTE, DESCRIPTION DU SITE

La vallée de la Creuse au Blanc est remarquable à plusieurs titres :

- C'est le site originel marquant la partition de deux cultures historiques (Oil et Oc), sur la route de Poitiers à Bourges.

La configuration du relief en fait un nœud identifiable visuellement et physiquement.

- De part et d'autre de ses rives se sont édifiées les deux villes qui offrent un vis-à-vis remarquable (vues offertes et espaces publics ordonnancés, hérités de l'histoire)

- Elle offre des espaces de nature au cœur de la Ville

- Le viaduc, qui domine la ville et la vallée et aménagé en voie verte, offre aujourd'hui de magnifiques points de vue.

■ État actuel, analyse fonctionnelle

Ce diagnostic synthétique est issu des échanges de l'atelier OAP paysage d'octobre 2019.

En rive-droite :

• Depuis le camping en amont jusqu'au viaduc en aval, la rive-droite présente toute une série de sites publics en bord de Creuse plus ou moins bien reliée par un chemin de parcours de pêche en bord de rivière :

- camping, arrières de la piscine et abords de l'île d'Avant,

zone de sport et de loisirs

- esplanade de la «Bulle»

- les quais en amont du Pont avec aires de stationnements et place du Bateau

- les quais en aval du Pont avec aire de stationnement et square devant les jardins de la sous-préfecture

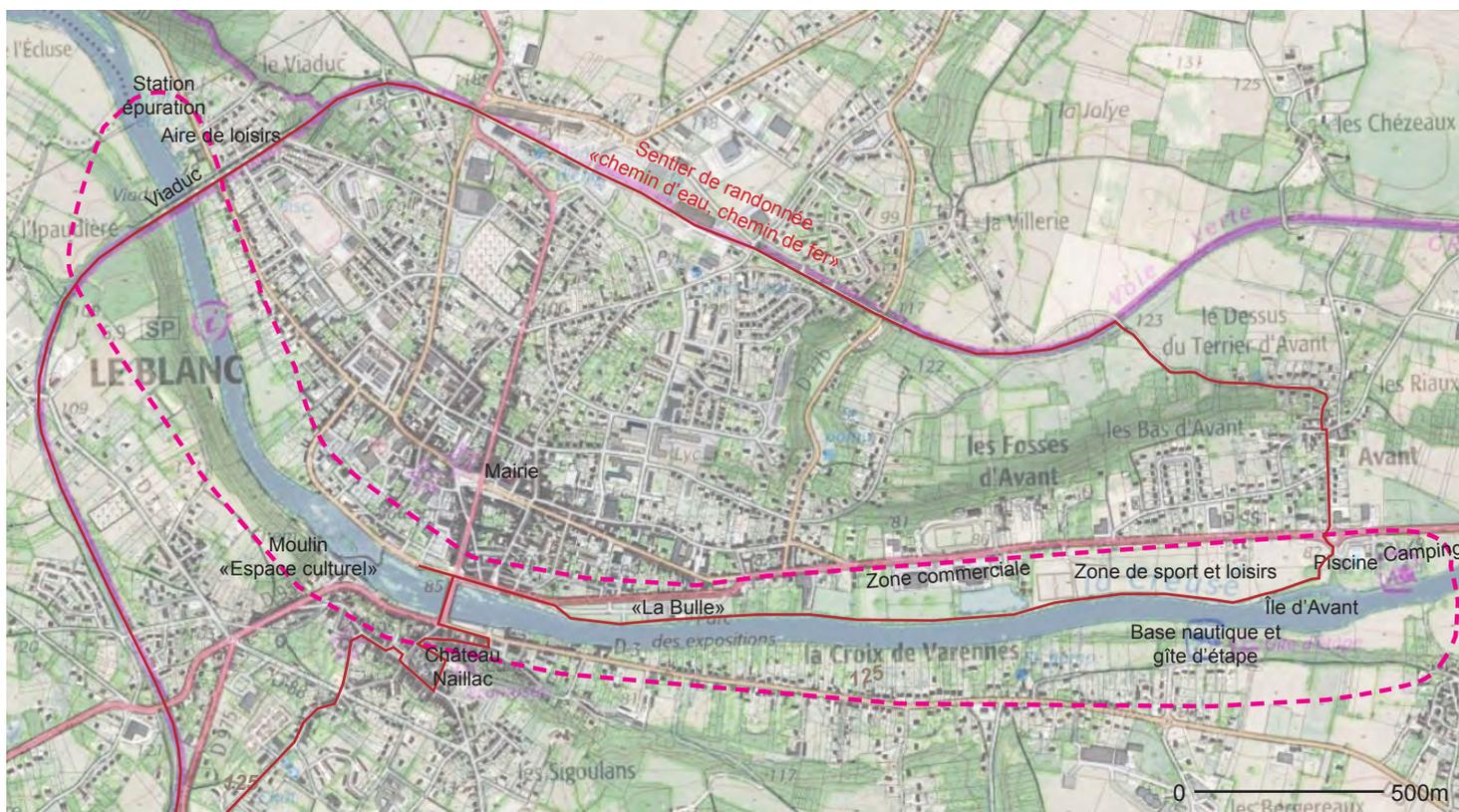
- les espaces publics en amont de l'écluse de part et d'autre du boulevard de Chanzy,

- les arrières des jardins des propriétés de la rue Villebois-Mareuil,

- enfin les «dessous» du viaduc avec l'ancien site de la base de loisirs et au-delà la station d'épuration.

• Tout en amont, les arrières de la piscine et du tennis méritent d'être valorisés : situés près de l'île d'Avant, ils sont agrémentés de beaux arbres et leur exposition plein sud est idéale pour les loisirs.

Cette reconquête doit prendre en compte les usages de la piscine, du camping ainsi que les aires de jeux plus en aval.



Localisation de l'OAP : Les bords de Creuse au Blanc. Éch 1/20000e.



Vue de la ville du Blanc depuis le Château Naillac.

Une aire de baignade pourrait être aménagée en arrière de la piscine. Les analyses de la qualité de l'eau sont correctes. Mais ce projet est lié au devenir de la piscine, qui se situe en zone inondable (si on démolit, on n'a plus le droit de reconstruire). Les abords de l'île sont vaseux, la baignade est possible mais plus en amont.

- En aval entre la piscine et les quais, la jonction est pratiquement possible sauf sur quelques séquences en arrière de quelques propriétés où le passage est trop étroit pour une liaison douce confortable.

- La Bulle : c'est un équipement communal qui sert de salle polyvalente. Il est très prégnant dans les vues offertes, notamment depuis le pont et la ville haute. L'intérieur est très bruyant et il y fait très chaud, mais il fonctionne très bien et est très utilisé (pétanque, foire-expo...). Il est très bien situé, aisément identifiable et le parking est très grand.

On est ici en PPRI / zone rouge. Quand ça inonde, les bâches qui le recouvrent sont ouvertes pour ne pas créer d'embâcles.

Une ancienne chapelle mériterait d'être mieux mise en valeur et la ripisylve pourrait offrir quelques vues vers la Creuse

L'alignement de platanes des boulevard constitue une belle structure à pérenniser et à renouveler à moyen ou long terme.

- L'espace du parking face à la rue du Bateau doit être amélioré : il est très grand car c'est l'arrêt des autocars. Quand la place a été refaite, il a été autorisé de se garer en face. Sa profondeur pourrait être limitée.

Des arbres ont été plantés il y a une vingtaine d'années, qui cadrent les vues sur Château-Naillac. Ils présentent un état très moyen, 2 d'entre eux pourraient être taillés afin de pouvoir aussi offrir des vues sur la place du Bateau depuis l'autre rive.

Les quais de Chanzy méritent une rénovation en prenant en compte le jardin de la Préfecture.

En rive-gauche :

- En amont, la présence de très nombreuses parcelles privées en bandes jusqu'à la Creuse ne permet pas la jonction le long de la Creuse jusqu'à la base nautique. Il est prévu de ménager une piste cyclable le long de la RD3 depuis la base nautique.

Un emplacement réservé serait bienvenu pour que la commune à moyen ou long terme puisse aménager une promenade en bord de Creuse. Cela permettrait également de répondre aux enjeux hydrauliques, de ripisylve et de paysages.

- Les quais nécessitent une réfection avec reprise du passage surélevé qui est sous le pont.

La place de la Palisse accueille le boulodrome qui fonctionne très bien.

La requalification de ce site passe par l'aménagement d'un espace convivial avec des bancs tout en maintenant d'un espace pour les jeux de boules

Il serait souhaitable de proposer quelques places de stationnement dans ce secteur, car, au bout du Pont, on teste actuellement un dispositif de circulation avec rond-point au niveau du pont et changement de sens de circulation de la rue de la Poterne pour accéder à la Ville Haute.

Le stationnement actuel se fait le long des maisons, sur le trottoir et sera à terme supprimé. Il faut trouver aussi quelques places de stationnement pour le café, dernier commerce de la Ville Haute. La seule possibilité c'est la petite place en amont (5 places environ en zone bleue). Quelques places pourraient éventuellement être possibles dans la petite cour de la propriété communale, plus en amont, à destination des employés du café.

- En aval, le sentier du Moulin de la Filature, très vite en parcelle privée, mérite de se poursuivre. Un emplacement réservé est à mettre en place le long de la Creuse pour envisager une liaison jusqu'à la voie verte du viaduc.

■ Une démarche de valorisation déjà engagées par des actions exemplaires

La commune a déjà engagé une partie de cette démarche, notamment

- La réhabilitation du site du Moulin avec l'aménagement de la salle culturelle. C'est une opération exemplaire qui valorise remarquablement les paysages de la Creuse en aval du pont du Blanc, et marque très positivement la traversée de la ville.

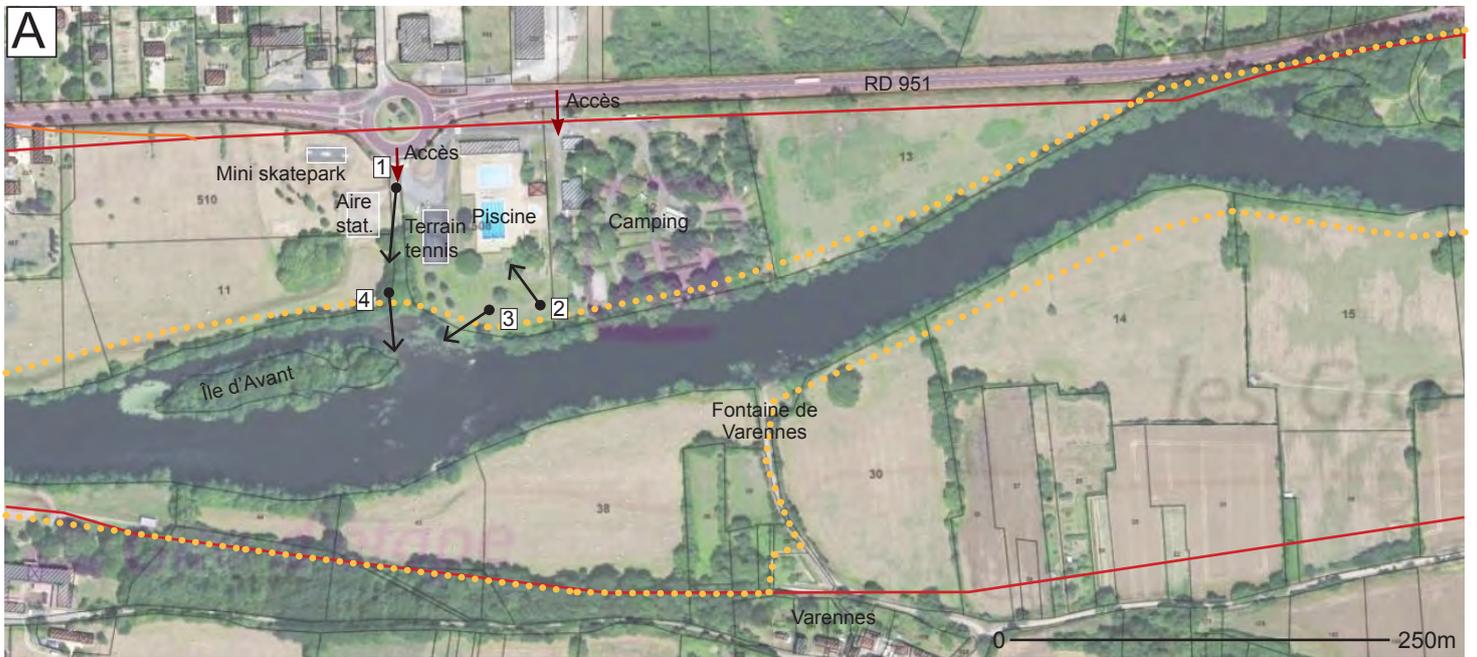
En aval, entre les quais et le viaduc, elle a passé des conventions avec tous les propriétaires pour aménager une promenade (linéaire de près de 500m) le long de la rivière.

- Elle va aussi mettre en œuvre un projet de requalification pour le site de l'ancienne base de plein air, juste en aval du viaduc, comprenant notamment : aménagement de parkings à l'angle de la rue, installation de table-pique-nique, renaturation de l'ancienne baignade.

Une activité de saut à l'élastique se développe à partir du Moulin et va bénéficier de cette opération.

■ Balade en images en descendant la Creuse





Zoom sur la piscine et le camping. Éch 1/50000.



Accès goudronné à la Creuse depuis le rond-point de la RD 951 aux abords du camping.

- PPRi - Zone à préserver de toute urbanisation
- PPRi - Zone pouvant être urbanisée sous conditions
- Zone Spéciale de Conservation/Site d'Intérêt Communautaire



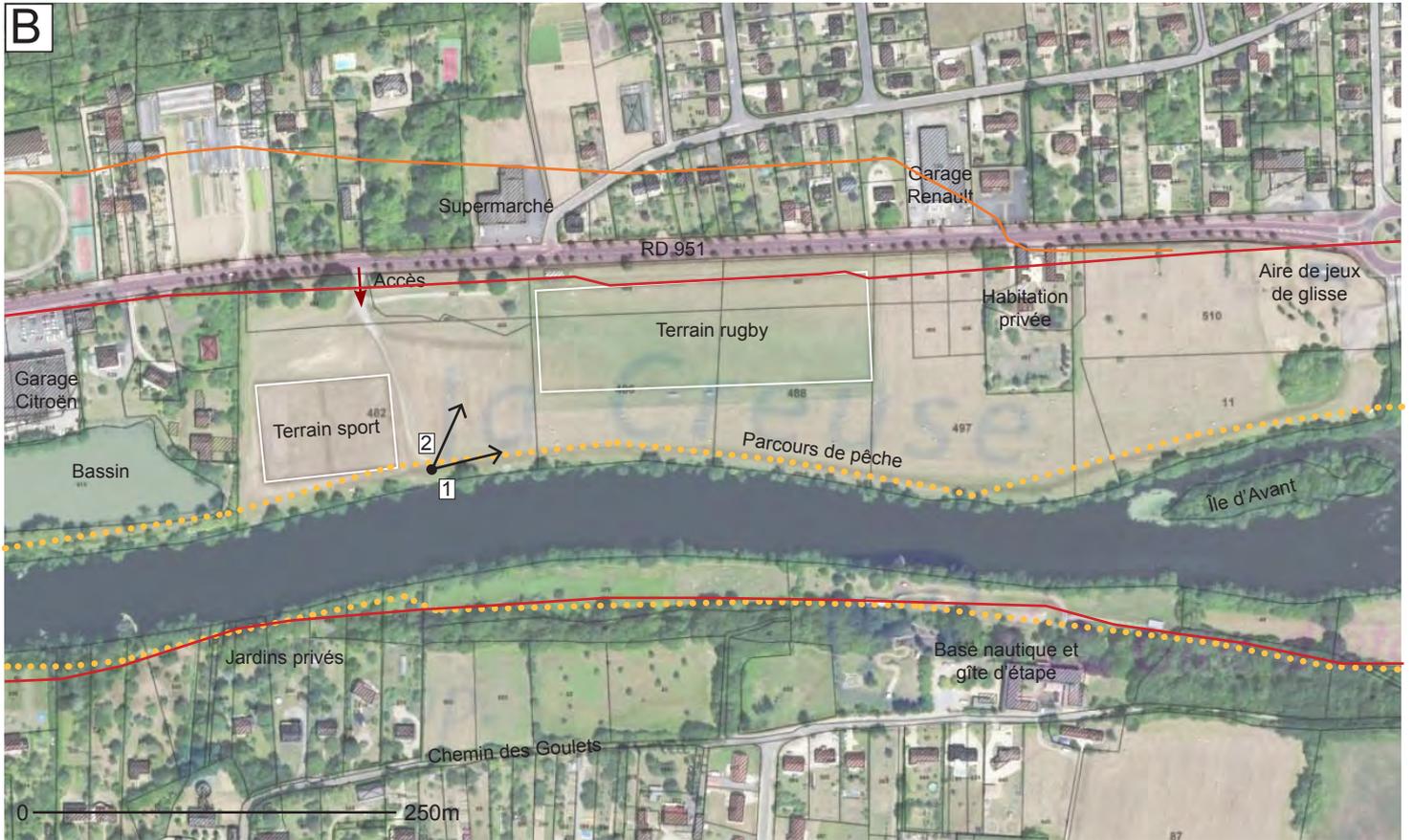
Entre la Creuse et la piscine s'étend un espace engazonné ponctué de quelques arbres d'essences horticoles. Le soutènement de la piscine isole topographiquement cette dernière. tout le secteur est en zone inondable.



Bel espace dégagé offrant une belle vue sur la Creuse et le boisement le long de la rue de la Fontaine en berge sud.



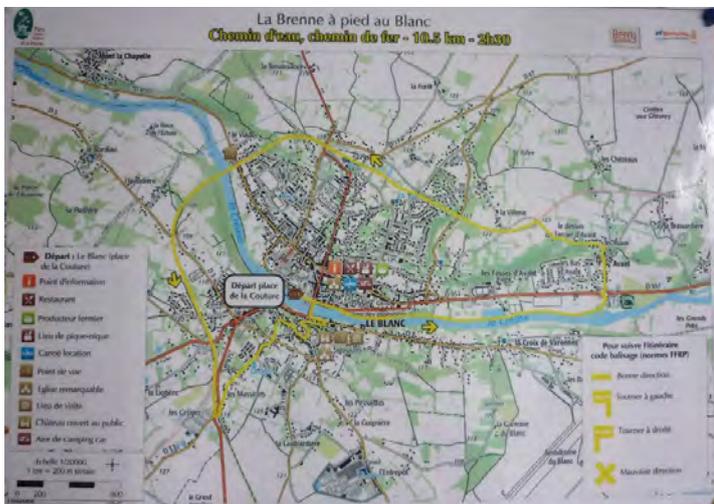
L'accès à la Creuse est ici aisé. L'île d'Avant participe à ce magnifique tableau champêtre.



Zoom sur la zone de sport et la base nautique. Éch 1/5000e.



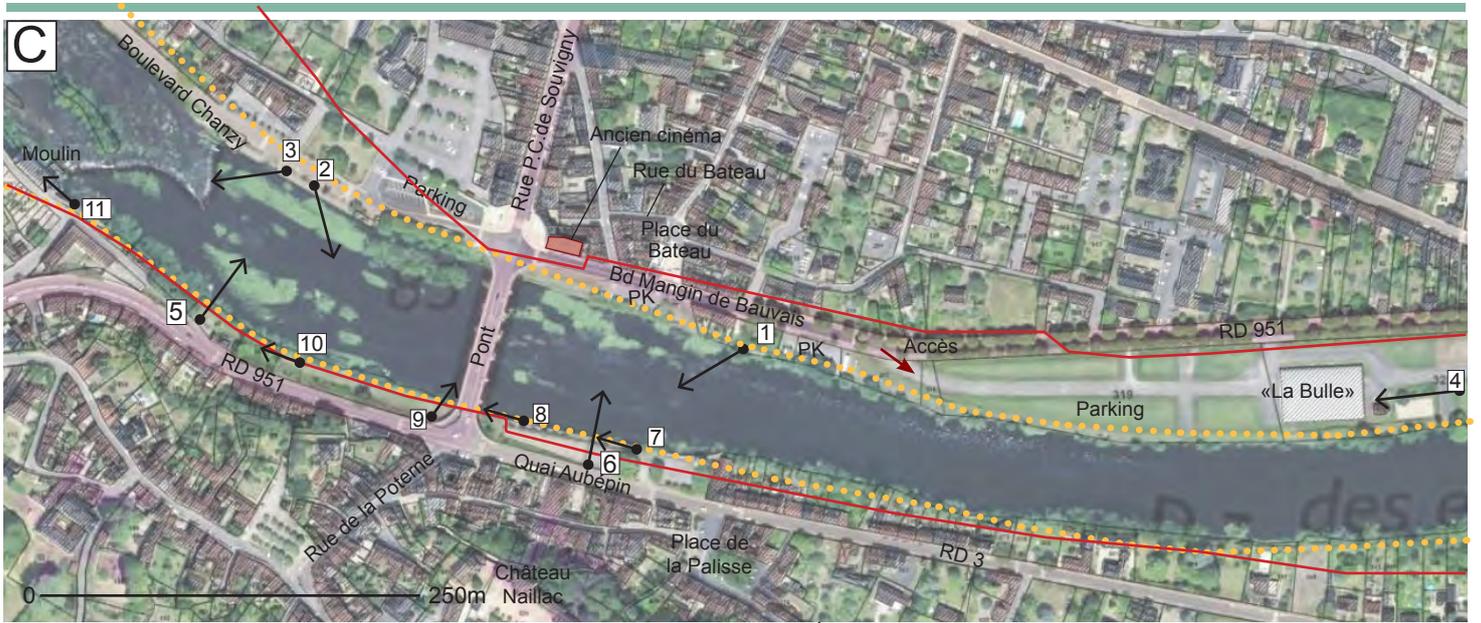
Les berges de la Creuse au niveau des terrains de sport.



Panneau d'information du sentier «chemin d'eau, chemin de fer».



Les espaces sportifs vus depuis le parcours de pêche.



Zoom sur les quais du Blanc. Éch 1/5000e.



Dans cette séquence, les vues sur la ville haute sont remarquables. Ici, vue depuis la rive droite en amont de la place du Bateau, où se trouvait l'ancien gué, face à l'actuelle descente à bateaux. Le sentier de pêcheur est ici très étroit.



La promenade du quai du boulevard Chanzy offrent également de magnifiques panoramas sur la ville haute du Blanc et sur l'ancienne filature.



Vue sur le moulin de la Filature et le quai du boulevard Chanzy.



L'espace-exposition nommé «La Bulle», aux couleurs vives, reste très imposant. À droite la RD951 et son mail de tilleuls. En arrière-plan, émerge Château-Naillac. et en premier plan, un bouquet d'arbre et une petite chapelle.

5



Le square du boulevard Chanzy, devant les jardins de la Sous-Préfecture, vue depuis la descente vers le moulin de la filature.

6



Les quais en rive gauche sont essentiellement occupés par des bouledromes vétustes, mais dont la configuration constitue un formidable potentiel pour valoriser le site.

7



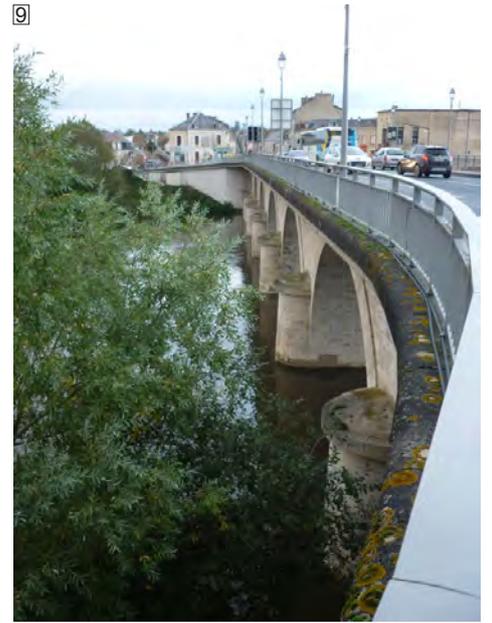
Derrière les bouledromes, la promenade au bord de la Creuse est le domaine de prédilection des pêcheurs. Ce sentier longe la Creuse jusqu'au Moulin de la Filature.

8



Le passage sous le pont en rive gauche est inondable. Mais il mérite d'être rénové car il permettrait de relier le Moulin de la Filature aux espaces publics en amont du pont par une agréable promenade.

9



Le pont sur la Creuse est très fréquenté et peu agréable pour la circulation des piétons et des cyclistes. Il offre pourtant de très belles vues sur la Creuse et les deux villes.

10



Le sentier jusqu'à la filature est très bucolique mais reste peu accessible.

11



La valorisation réussie du Moulin de la Filature rend encore plus marquant le site de l'ancienne briqueterie, encore en friche.





Zoom sur les abords du viaduc. Éch 1/5000e.

- PPRi - Zone à préserver de toute urbanisation
- PPRi - Zone pouvant être urbanisée sous conditions
- Zone Spéciale de Conservation/Site d'Intérêt Communautaire



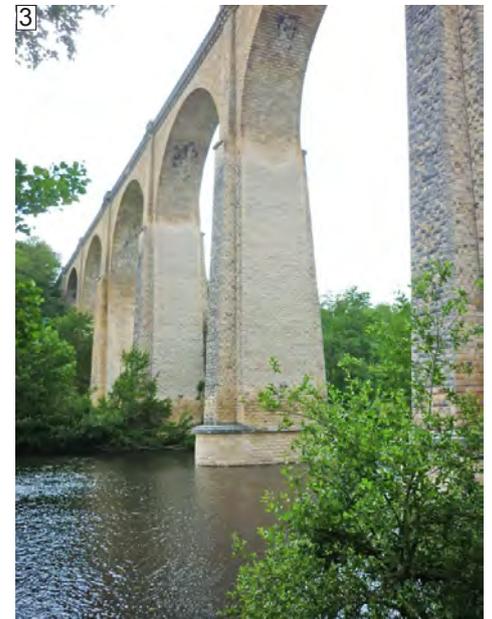
Double rangée de marronniers. Vue vers la D950.



Bel effet de cadrage sur le viaduc entre deux rangées de marronniers.



Les berges de la Creuse en aval du viaduc.



Le viaduc enjambant la Creuse.

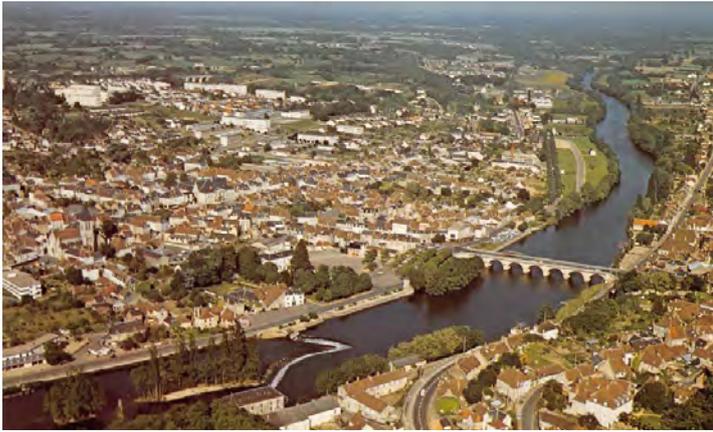


Au pied du viaduc et perpendiculaire à celui-ci se dresse un mail de marronniers.

Analyse de quelques cartes postales anciennes

Il existe de très nombreuses cartes postales présentant les bords de Creuse au Blanc, témoignant de la qualité de ces espaces et de l'attachement social à ce lieu.

Les sujets les plus photographiés sont : Château Naillac, le pont sur la Creuse et les quais ainsi que le Moulin



Vue aérienne de la ville du Blanc au milieu de laquelle coule la Creuse.



Vue sur la rive sud et la ville haute avec le château Naillac.



Le Blanc, le Pont sur la Creuse et la rive droite de la Creuse.



Même point de vue que ci-dessus avec une végétation aquaphile plus développée.



Vue sur la ville haute et le château Naillac ainsi que les quais de bords de Creuse.



Vue d'ensemble sur la rive nord. Au fond à gauche, le viaduc.



La Creuse, l'ancien moulin et la ville haute.



Le moulin et l'usine électrique.



Carte topographique de la ville du Blanc, levé par A. Gaillet, XVIII^e s (photographié en Mairie).

Cette carte montre le cours fluctuant de la Creuse, avec des îles qui aujourd'hui ont disparu. La ville était alors regroupée en deux pôles d'étendue similaire. Au nord, la ville basse se déploie autour de la grande place centrale, reliée à la Creuse par la place du Bateau. Au sud, la ville est installée sur les hauteurs de Château-Naillac mais également sur les bords de Creuse. Les jardins de cultures sont alors très nombreux autour des deux polarités (vignes et vergers étaient très présents). Les vestiges d'un pont sont lisibles sur la carte. On devine également un ouvrage de retenue au droit du moulin en avancée dans le cours d'eau. En bord de Creuse, les prairies semblent dominer en rive-nord, la rive sud étant plutôt dominée par la lande et les bois.



Extrait de la carte de Cassini (XVIIIe s.)

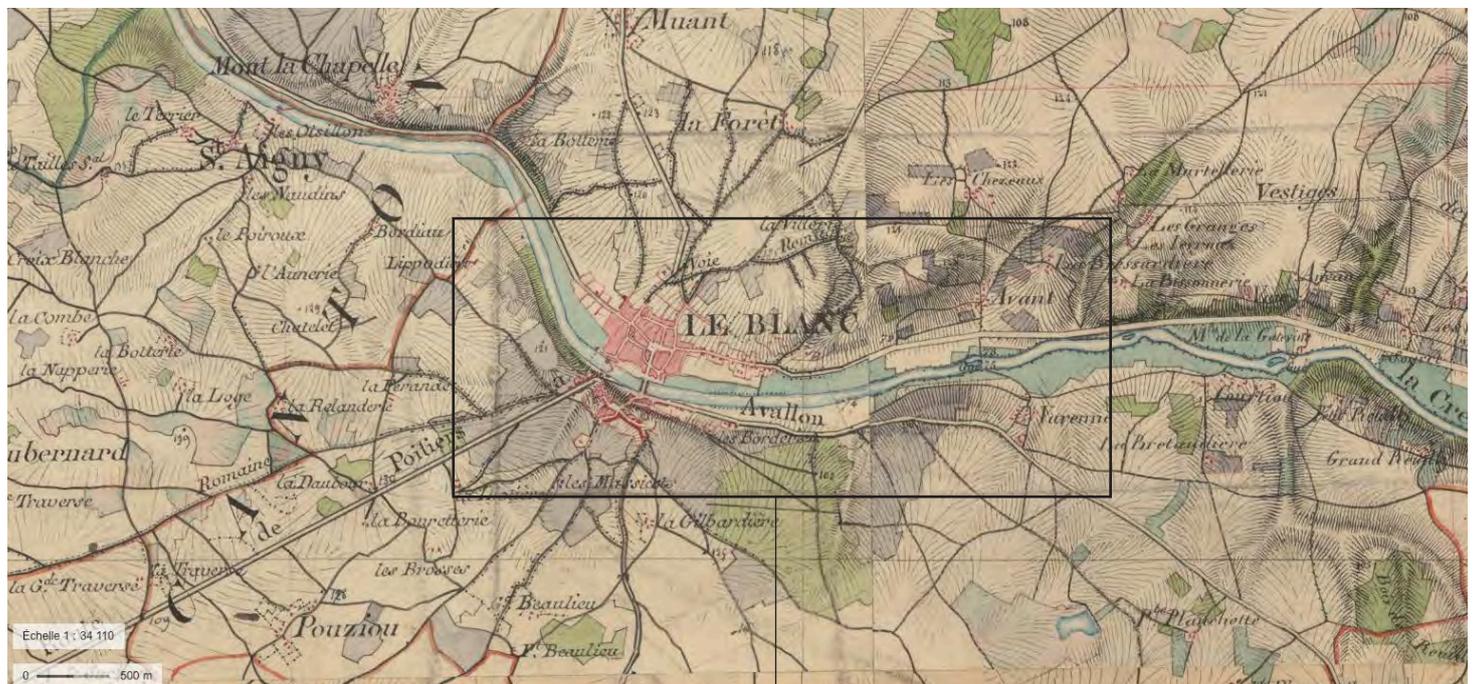
Les deux cartes témoignent des rapports très étroits entre la ville et la Creuse, avec de fortes permanences du bâti ancien, qui fait aujourd'hui la qualité exceptionnelle des paysages urbains du Blanc.

On remarque également la permanence des prairies rivulaires, aujourd'hui majoritairement en fond de jardin ou en équipements de loisirs.

Enfin, on distingue la présence de plages violettes, il s'agit des espaces de vignes et de vergers, très présents sur les coteaux de la vallée, qui faisaient également la notoriété du Blanc.

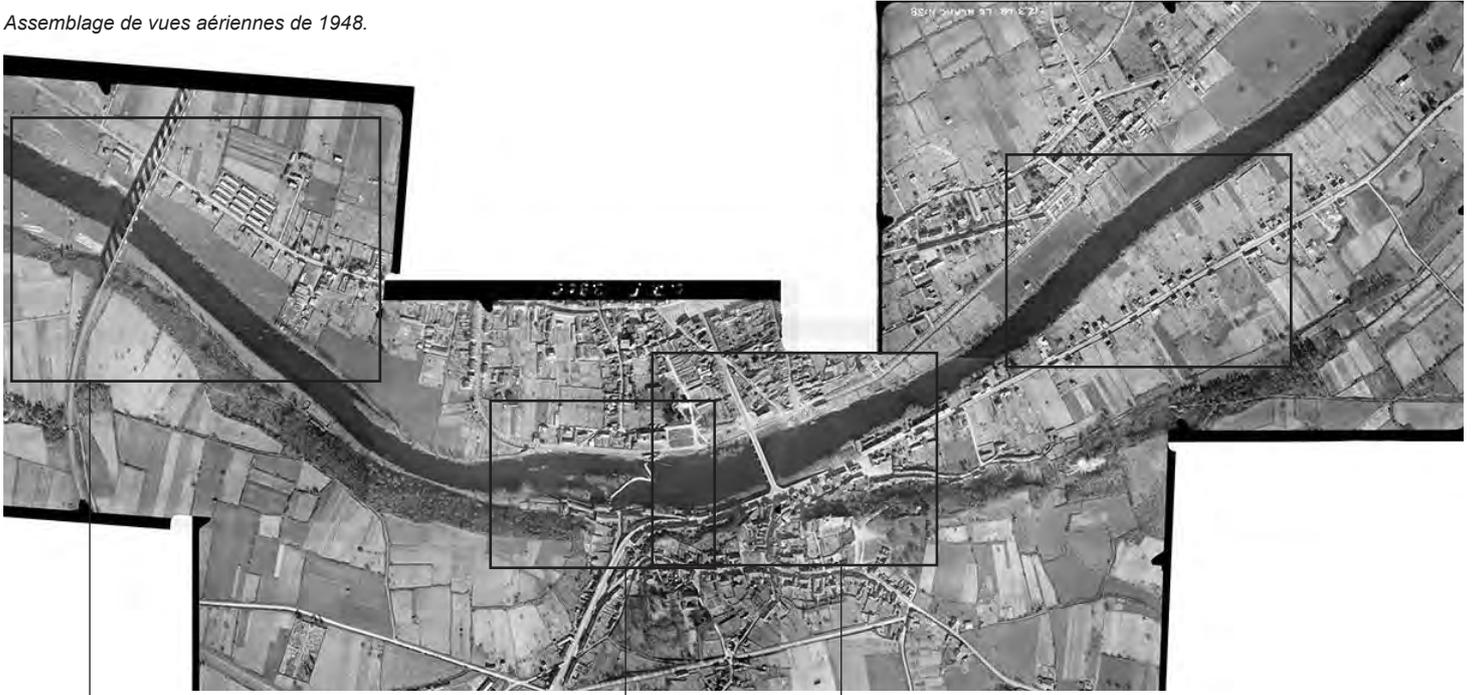
La carte d'état major montre le développement de la ville basse au XIXe siècle.

Extrait de la carte d'État Major (XIXe s.).



Évolution des bords de Creuse au Blanc à travers les photographies aériennes anciennes

Assemblage de vues aériennes de 1948.



Vue aérienne de 1948. Zoom sur secteur du viaduc.



Juste après guerre, les abords de la Creuse sont encore très largement naturelles ou agricoles. En rive droite, on voit que ce sont principalement de grandes prairies inondables qui dominent, alors qu'en rive-gauche, les espaces rivulaires sont plus étroits, coincés contre le coteau qui déjà est largement boisé. En amont, le parcellaire en bande, très présent dans les années 50 préfigure la forme d'urbanisation actuelle.

Vue aérienne de 1948. Zoom sur secteur du moulin.



Vue aérienne de 1948. Zoom sur les abords du pont.



ENJEUX ET OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

L'enjeu principal est de mettre en valeur la Creuse, ses quais et ses rives plus naturelles ainsi que les vues remarquables sur la ville (Château-Naillac et ville basse) et assurer également des liaisons douces reliant divers équipements et sites publics.

L'OAP propose un cadre général en listant les principales actions (engagée ou à mettre en place) avec comme objectifs :

- la valorisation des points de vue vers la ville haute et vers la ville basse,
- la relation à la rivière, avec découverte de ses ambiances
- le déploiement de liaisons douces,
- le renforcement de la ripisylve et la requalification de certains sites en bord de Creuse.

La ville pourra ainsi offrir :

- une image positive pour tous les visiteurs qui traverse la ville et emprunte le pont;
- des liaisons confortables et continues d'amont en aval sur les deux rives pour accéder aisément aux sites communaux, avec découvertes des ambiances de la rivière;
- une gestion plus aisée des risques d'inondation (en référence au PPRI);
- des rives naturelles plus riches en biodiversité (en référence au DOCOB Natura 2000).

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Les orientations sont spatialisées et complétées par le schéma page suivante.

■ Orientations pour l'aménagement de chemins de bord de Creuse

• **Aménager deux cheminements doux continus en rive-droite et en rive gauche de la Creuse** entre les zones de loisirs amont (camping-piscine et base nautique) et le viaduc en aval (zone de loisirs en projet), par emplacements réservés ou par conventionnements avec les riverains.

L'emprise à rechercher est de 3,50m de largeur minimale, à positionner au dessus de la limite des plus hautes eaux.

Des connexions aux autres itinéraires doux seront bienvenues, notamment avec la voie verte (voir schéma). L'objectif à terme est de proposer des itinéraires de bords de Creuse connectés tout au long du cours de la rivière.

• **Préserver la ripisylve et la conforter dans les zones d'érosion ou minéralisées** en s'appuyant sur les préconisations de gestion du Document d'objectif (DOCOB Natura 2000. Assurer une bonne fonctionnalité de la trame verte et bleue traversant la ville.

■ Orientations pour la valorisation des points de vue remarquables sur la Ville et la Creuse

• **Mettre une veille paysagère sur les vues offertes en vis-à-vis des deux villes historiques**, notamment lors de la conception des projets d'embellissement des quais.

• **Réduire les impacts visuels de la salle polyvalente «la Bulle», très prégnante depuis le Pont :**

- en composant un mail arboré aux abords ouest et sud de l'installation
- en faisant le choix de couleurs moins vives lors de la prochaine rénovation

• **Ouvrir quelques fenêtres visuelles dans les espaces boisés du co-
teau de la Filature vers la Creuse et la ville basse**, en médiation avec les propriétaires.

• Ménager des ouvertures dans la ripisylve le long des chemins de bord de Creuse, par simple gestion différenciée du couvert.

■ Orientations pour la rénovation et l'embellissement des quais rive-droite et rive-gauche

• **Composer avec les contextes historiques et patrimoniaux,**

- en recherchant des compositions spatiales simples, sobres laissant la part belle aux compositions urbaines des arrières-plans
- en proposant en rive-droite, des modalités de valorisation des lieux remarquables comme la place du Bateau et le jardin de la sous-Préfecture.

• **Maîtriser la place de la voiture, la gestion des flux et ménager des circulations douces :**

- en limitant les impacts paysagers de la traverse par les RD 975 et 950.
- en limitant le stationnement : au regard des vues panoramiques remarquables en vis-à-vis sur la ville basse et la ville haute, le stationnement doit se faire discret en nombre de places, en impact visuel et en dispositif technique.
- en améliorant le confort des piétons et les usagers cyclistes avec en particulier l'étude de la traversée en mode doux de la Creuse au niveau du Pont. L'hypothèse d'un passage en encorbellement sur la façade ouest du Pont mérite d'être approfondie.

• **Valoriser les ambiances de bords de Creuse**

- en proposant un plan de gestion pour la couverture arborée aux abords des quais ainsi que le long des boulevards, sur la base d'un diagnostic phytosanitaire.
- en aménageant des jardins en terrasse sur les anciens terrains de boules de la Rive-Gauche
- en rendant plus confortable pour tous la promenade des bords de Creuse en rive gauche, depuis la descente aux Bateaux jusqu'au moulin de la Filature, en assurant un passage continu inondable, en mobilisant des modes de gestion alternative (génie végétal) pour conforter les berges et redonner une meilleure place à la ripisylve.
- en faisant le choix de matériaux, mobilier, éclairage et végétaux sobres, compatibles avec le caractère inondable du site.

■ **Autres orientations plus sectorisées : voir le schéma d'ensemble page suivante** (page 15 / format A3).

